

**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**  
**Du Samedi 17 Janvier 2009**

**Procès-verbal**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 8 janvier 2009 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Samedi 17 Janvier 2009 sous la présidence de son Maire M. André COCHELIN.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Mmes BORGET – FAYARD – DERBALI - Mlle LEMELLE**  
**MM. COCHELIN – CHEVRON - COMBE - DAUTRICHE – FAUVEAU – FOUGEROL – LEHR – LETHUILLIER – MARC**

**ABSENTS REPRESENTES :**

**M. LEPEINTEUR      pouvoir à M. COCHELIN**

**ABSENTE EXCUSEE :**

**Melle LETELLIER**  
**Secrétaire de séance : Monique FAYARD.**

**I) – APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2008 :**

Pas de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**II) – D.G.E :**

M. le Maire rappelle le projet d'étude de sécurité routière ayant déjà fait l'objet d'une demande de subvention FDAIC. Maintenant il y a lieu de faire la demande de subvention D.G.E.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander la subvention concernant le projet d'étude et d'aménagement de sécurité routière pour un montant de 40 796,90 € HT soit 48 793,09 TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention de l'Etat pour cette réalisation. La dépense subventionnable est plafonnée à 40 796,90 € HT, et la subvention sollicitée est de 8159,38 € calculée à un taux de 20%.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

➤	Subvention D.G.E	8 159,38
➤	Subvention Département (FDAIC)	16 318,76
➤	Subvention au titre de la	
	Réserve parlementaire	8 159,38
➤	Autofinancement et TVA	16 155,57
		-----
	TOTAL .....	48 793,09

(Montant des travaux Sécurité Routière TTC)

### III) – INFORMATIONS :

➤ **Bilan 2007 – Observatoire Départemental de la qualité des eaux de rivières :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le bilan 2007 concernant la qualité des eaux de rivières. La qualité de l'eau de l'Eure est globalement moyenne sauf pour le nitrate dont le taux reste médiocre.

➤ **Dotation Générale de décentralisation (D.G.D) urbanisme :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une dotation au titre du DGD urbanisme d'un montant de 911,35 € a été versée. Cette dotation a été attribuée à la commune par le lancement de la procédure d'élaboration du P.L.U . Elle est calculée par la Direction de l'Équipement en fonction du nombre d'habitants et autres critères.

➤ **A.S.C de Mézières** : Pour l'année 2008, la part communale du coût de fonctionnement de l'A.S.C sera de 6 758 €. Compte tenu de l'augmentation de la demande, une estimation de 11 670 € est à prévoir pour le budget 2009. Ceci représente environ 50% de la dépense le reste étant pris en charge par les familles et la C.A.F.

➤ **Décision Modificative – Budget Eau :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fallu annuler et reprendre le 19/12/2008 la DM n°1 du Budget Eau votée initialement le 28/11/2008.

Article 766 (OS)	586 €
Article 7012	- 586 €

### IV) – TOUR DE TABLE :

- **M Lehr** : Signale un problème de luminaire au 6 Rue des Longs Champs.
- **M. Marc** : Signale que le panneau de stop à la sortie des Sablons est très usagé. M. le Maire fera le nécessaire.
- **M Lethuillier** : informe le Conseil que le peuplier menaçant a été étêté.
- **Mme Fayard** : informe qu'un camion a détérioré les espaces verts au niveau du calvaire.

Fin de la séance à 10 H 10.